Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Sous-direction de l'innovation

Bureau des initiatives de partenariats et d'innovations

Adresse : 1 ter avenue Lowendal
75700 Paris 07 SP

Suivi par : Isabelle POULET
Tél : 01 49 55 45 27
Fax : 01 49 55 80 98
Mail : isabelle.poulet@agriculture.gouv.fr

CIRCULAIRE

DGER/SDI/C2008-2015

Date: 26 novembre 2008

Date de mise en application : 27 novembre 2008
Nombre d'annexes : 3

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et messieurs les préfets de région

Objet : lancement de l'appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat pour l'année 2009

Bases juridiques : code rural (Livre VIII, titre II)

Résumé : Le ministère de l'agriculture et de la pêche lance un appel à projets pour financer des projets de développement agricole et rural.

Mots-clés : appel à projets ; innovation et partenariat ; développement agricole et rural

Destinataires	
Pour exécution : Préfets de région Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt.	Pour information : Préfets de Départements Directeurs Départementaux de l'Agriculture et de la Forêt Monsieur le Président de l'APCA Monsieur le Président de l'ACTA Madame la Présidente Directrice générale de l'INRA M. le Président Directeur général de l'IFREMER M. le Directeur général du CEMAGREF M. le Directeur général du CIRAD M. le Directeur général de l'ACTA M. le Directeur général de l'APCA Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement supérieur, public et privé Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole M. le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole M. le Directeur du CEZ de Rambouillet

Le ministère de l’agriculture et de la pêche lance un appel à projets de développement agricole et rural d’innovation et de partenariat pour l’année 2009.
Vous trouverez le règlement et les dossiers types correspondants en annexe.
Je vous remercie d’en assurer la diffusion la plus large possible.

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche
Jean Louis BUËR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Appel à projets de développement agricole et rural
d'innovation et de partenariat
Règlement 2009

1. Objectifs

L'agriculture est au cœur des enjeux stratégiques, économiques, écologiques et sociétaux de demain. La performance de sa production alimentaire, sa puissance économique porteuse d'emplois, son ancrage territorial, son arrimage à un secteur agro alimentaire exportateur, sa contribution à l'environnement en font un des secteurs majeurs.

L'appel à projets vise à **mobiliser les acteurs du développement agricole et rural (DAR) sur des actions de recherche appliquée et d'innovation.**

L'objectif est de favoriser l'innovation en vue de répondre aux enjeux de performance et de compétitivité de l'agriculture compatibles avec les principes de durabilité des pratiques agricoles confirmées lors du « Grenelle de l'environnement » ainsi qu'aux besoins alimentaires tant en qualité qu'en quantité.

L'appel à projets devra permettre notamment :

- **d'encourager l'innovation**, en explorant de nouveaux domaines, en mettant au point de nouveaux outils ou en renouvelant les méthodes de travail et d'organisation dans la perspective d'une amélioration de la performance écologique et productive de l'agriculture;

- **de créer les conditions favorables au développement des processus d'innovation** en associant autour de projets communs des acteurs de toutes les parties prenantes ;

- **d'améliorer l'efficacité du dispositif de développement agricole et rural :**
 - en confortant le **travail en réseau** au sein ou entre catégories d'acteurs et de territoires pour le traitement de questions transversales et le développement d'approches systémiques ;
 - en faisant émerger les **compétences** dont l'agriculture aura besoin demain sur le terrain de l'innovation ;

- **de produire des références et mettre à disposition les résultats des travaux sous une forme facilement communicable aux agriculteurs et aux acteurs du conseil agricole.** L'information sur les résultats doit être publiée largement et les résultats doivent être disponibles et communicables sur demande à toute personne intéressée.

2. Thèmes de l'appel à projets :

Les projets :

- **devront s'inscrire dans l'un des thèmes suivants**:

 Thème 1 : efficience des intrants en culture et en élevage et adaptation des systèmes d'exploitation pour réduire leur impact sur l'air, l'eau, le sol, la biodiversité et maintenir la potentialité agronomique des sols;

 Thème 2 : optimisation de l'utilisation des ressources propres des exploitations et des territoires au travers de systèmes intégrant de nouvelles formes de production, d'activité et d'organisation.

- **ou être présentés par les réseaux mixtes technologiques (RMT) pour des thèmatiques innovantes en cohérence avec leurs objectifs.**

Une enveloppe d'au moins 2 million d'euros sera réservée pour les projets relatifs à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires s'intégrant dans les priorités recherche du plan « Ecophyto » et une enveloppe d'au moins 1 million d'euros pour les projets relatifs à l'agriculture biologique qui répondent aux conclusions du colloque Dinabio (19 et 20 mai 2008) présentées en annexe I.

Les projets devront permettre l'acquisition de références ou d'expériences en matière d'**efficacité économique**, **environnementale** et **sociale** ainsi que des propositions en termes de **transfert et valorisation.**

Ils pourront concerner notamment la mise au point de méthodes d'observations, de connaissances finalisées, de nouvelles méthodes de conseil, de gestion des risques, d'organisation et de partenariat, à l'échelle nationale ou de territoires pertinents.

3. Innovation et partenariats :

Le **caractère innovant** des projets tant en ce qui concerne le sujet, l'organisation ou la méthodologie sera le critère principal de jugement des projets.

La qualité et la pertinence **des partenariats** seront aussi examinées ; elles seront considérées comme acquises pour les projets émanant d'un RMT.

L'appel à projets s'attachera à promouvoir des projets favorisant la coordination entre acteurs du développement agricole et rural en association avec les acteurs de la recherche et de la formation**.**

La participation d'une ou plusieurs exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole au projet sera considérée comme un réel atout.

L'attention des porteurs de projets est attirée sur le fait qu'un nombre important de partenaires n'est pas un facteur de qualité en soi et qu'il convient plutôt de rechercher un nombre raisonnable de partenaires opérationnels et utiles à la réalisation du projet.

Les dossiers présentés à l'appel à projets « développement agricole et rural pour l'innovation et le partenariat » peuvent s'inscrire dans un projet plus vaste, comprenant des composantes soumises à l'appel à projets de **l'Agence nationale pour la recherche** ou à d'autres appels à projets.

Ces autres appels à projets ont leurs propres objectifs et critères de sélection. Toutefois, dans la présentation du projet, il est souhaitable de mettre en perspective la composante présentée à l'appel à projets « développement agricole et rural pour l'innovation et le partenariat » avec les autres composantes. Lorsque l'ensemble est pertinent et apporte une réelle plus-value pour le développement agricole et rural, la composante soumise au présent appel à projets sera également appréciée en ce sens.

Les partenariats avec des organismes de développement ou des centres de recherche européens sont acceptés et encouragés, dans le cadre de coopérations bilatérales ou de programmes européens, dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet.

4. Modalités de dépôt des dossiers

4.1. Candidats

Les projets d'actions de développement agricole et rural s'inscrivant dans les thèmes énoncés au paragraphe 2 peuvent être déposés par l'ensemble des organismes visés à l'article L 820-2 du code rural.

Lorsque le projet est présenté par un **groupe** d'organismes, celui-ci désignera en son sein un **organisme « chef de file », responsable administratif** et interlocuteur unique du ministère de l'agriculture et de la pêche pour le dépôt des dossiers, ainsi que pour toute question concernant le projet concerné, et coordonnateur de l'exécution du projet retenu.
L'organisme ou le groupe candidat devra également désigner nominativement un **unique « chef de projet »**, **responsable et pilote technique** de son exécution.

4.2. Procédure de constitution des dossiers

La constitution des dossiers ainsi que leur évaluation, se déroulera en deux phases :

- la manifestation d'intérêt ;
- le dossier finalisé.

La phase de manifestation d'intérêt poursuit deux objectifs :

- donner rapidement aux porteurs de projet une indication sur l'intérêt et la solidité de leur dossier pour leur éviter de poursuivre la construction d'un projet ayant une très faible probabilité de succès ;
- permettre des regroupements entre projets similaires.

Seuls les organismes « chef de file » ayant déposé une manifestation d'intérêt complète et dans les délais requis seront admis à déposer un dossier finalisé. Le dossier finalisé doit correspondre au projet décrit dans la manifestation d'intérêt.

4.3. Durée des projets

Les projets peuvent être mis en œuvre sur 36 mois maximum, jusqu'à la date du 31 décembre *2012*. Le montant de la subvention accordée correspond à la durée totale de mise en œuvre.

4.4. Dispositions financières

Le concours maximal susceptible d'être apporté à un projet est limité à **500.000 € et à 60% du coût total du projet (hors salaires publics).**

Les lauréats de l'appel à projets signeront avec le ministère de l'agriculture et de la pêche une **convention,** qui précisera les modalités de versement de la subvention et de l'exécution du projet. Ces conventions préciseront notamment les modalités de suivi et de contrôle.

4.5. Dépôt des dossiers

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être transmis avant le *4 mars 2009* par courriel à l'adresse. Les fichiers **ne doivent pas dépasser 3 Mo compte** tenu des limites de capacité de réception des courriels.
dar.dger@agriculture.gouv.fr

Les dossiers finalisés devront être transmis avant le *11 juin 2009* par courriel à la même adresse.

Un accusé de réception attestera de la bonne réception des fichiers informatiques.
Un dossier INCOMPLET ou reçu après la date de clôture de la phase de dépôt sera éliminé.

4.6. Dossiers types de candidature

Les dossiers (manifestations d'intérêt et dossiers finalisés) devront être établis suivant les modèles types communiqués sur le site du ministère de l'agriculture et de la pêche.
Une diffusion des dossiers (informations non personnelles) pourra être effectuée.

5. Jury d'experts et procédure d'évaluation

5.1 Constitution du jury d'experts

Le jury d'experts sera composé de quatorze membres dont le président, désignés *intuitu personae* par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Le jury d'experts comprendra des professionnels agricoles, notamment des cadres du développement agricole et rural, des personnes issues du secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur ainsi que de l'administration.

Lorsqu'il le juge utile, le jury d'expert peut désigner un expert ad'hoc extérieur pour fournir au jury son analyse d'un projet.

Les membres du jury d'experts sont choisis pour leurs compétences et leur indépendance.

Afin d'éviter le risque de conflit d'intérêts, chaque membre du jury d'experts devra déclarer les intérêts matériels ou moraux le liant à un dossier (manifestation d'intérêt et dossier final) et s'abstenir de participer à l'évaluation de ce dossier ainsi qu'à tout échange le concernant.

Les situations susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts, ainsi que la méthode adoptée pour le traiter, doivent être consignées par écrit dans les comptes-rendus des réunions du jury d'experts.

Les avis rendus le sont au nom du jury d'experts dans son ensemble.

Le secrétariat du jury d'experts est assuré par le bureau des initiatives de partenariat et d'innovation de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

5.2. Evaluation et sélection

A l'issue de la phase de dépôt des manifestations d'intérêt, le jury d'experts examinera les dossiers et exprimera son appréciation sous la forme d'un avis (A : avis favorable, B : avis réservé, C : avis défavorable) accompagné d'un bref commentaire. Il n'y aura pas de présélection à ce stade, mais les porteurs de projet doivent être conscients qu'en cas d'appréciation défavorable, il est fort probable que le jury d'experts confirme sur le dossier finalisé l'appréciation négative portée sur la manifestation d'intérêt sauf amélioration très significative de l'ensemble des éléments du dossier.

Les **dossiers finalisés** seront évalués par le jury d'experts qui proposera au ministre une liste de projets sélectionnés.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche arrêtera la liste des projets retenus et les montants alloués à chacun.

5.3. Critères d'évaluation des projets

Les **manifestations d'intérêt** sont examinées par le jury d'experts sur la base de **critères** dont les principaux sont les suivants (sans préjugé de l'ordre de priorité) :

- Objet du projet et réponse aux enjeux ;
- Partenariats ;
- Pilotage du projet ;
- Résultats attendus, valorisation du projet.

Les **dossiers finalisés** sont examinés par le jury d'experts selon les critères suivants (sans préjugé de l'ordre de priorité) :

- Objet du projet et réponse aux enjeux :
 - Identification de la problématique et pertinence des actions proposées pour répondre à la problématique ;
 - Adéquation du projet dans le thème pour lequel il concourt ;
 - Intérêts économiques, sociaux et environnementaux du projet au regard des enjeux de l'agriculture et du monde rural, prise en compte des politiques publiques ;
 - Intérêt pour les agriculteurs ;
 - Intérêt scientifique et technique le cas échéant ;
 - Caractère innovant du projet par rapport aux pratiques existantes ;

- Partenariats :
 - Compétences de l'organisme chef de file ;
 - Pertinence et pérennité du partenariat par rapport au sujet (RMT, UMT…);
 - Amplitude et complémentarité du partenariat dans l'ensemble recherche/formation/développement ;

- Intérêt par rapport au développement agricole et rural d'une insertion dans un projet plus large.

- Pilotage du projet :
 - Compétences du chef de projet au regard du sujet traité ;
 - Compétences des partenaires techniques mobilisés (objet des organismes, compétences des personnes) ;
 - Qualité de l'inventaire des connaissances et pratiques existantes sur le sujet ;
 - Clarté de la présentation du projet ;
 - Clarté et cohérence de l'organisation de l'exécution du projet (réalisme, calendrier) ;
 - Modalités de pilotage du projet ;
 - Modalités d'évaluation du projet.

- Résultats, valorisation du projet :
 - Produits délivrables à l'issue du projet : publications, logiciel…
 - Progrès concrets susceptibles de résulter de la réalisation du projet : impacts économique et technique directs et durables du projet sur les agriculteurs, sur l'agriculture et/ou sur les agents de développement en matière de formation ou de compétence ;
 - Amélioration attendue et valorisation ultérieure des compétences des partenaires ;
 - Qualité de la valorisation prévue des résultats du projet (modes de diffusion et adéquation aux publics cibles, transfert vers d'autres acteurs) ;

- Financement :
 - Adéquation de la subvention demandée au regard des travaux prévus et des résultats attendus ;
 - Cohérence du plan de financement.

6. Calendrier

La procédure d'appel à projets se déroulera selon le calendrier suivant :

- début janvier: lancement de l'appel à projets ;
- *4 mars 2009: date limite de dépôt des manifestations d'intérêt ;*
- *4 mars 2009/ 22 avril 2009: évaluation des manifestations d'intérêt ;*
- *11 juin 2009: date limite de dépôt des dossiers finalisés ;*
- *11 juin/1 septembre 2009: évaluation des dossiers finalisés par le jury d'experts ;*
- *15 septembre 2009 : **décision du ministre**.*

Tous les renseignements sur cet appel à projets peuvent être obtenus sur le site internet du ministère de l'agriculture et de la pêche (www.agriculture.gouv.fr**) ou en s'adressant à la D.G.E.R, Sous direction de l'innovation, Appel à projets CAS DAR, 1 ter avenue de Lowendal , 75 700 Paris 07 SP, tél : 01 49 55 50 91.**
dar.dger@agriculture.gouv.fr

ANNEXE I

Relevé de conclusions du colloque Dinabio
Montpellier 19 et 20 Mai 2008
(intégrées dans les engagements du comité opérationnel « agriculture et alimentation biologiques » du Grenelle de l'environnement)

Le colloque de recherche Dinabio prévu dans le cadre du Comité opérationnel « Agriculture et alimentation biologiques » s'est tenu les 19 et 20 mai dernier à Montpellier. Il a permis de faire le point sur les travaux de recherche en cours et d'identifier des pistes de travail pour l'avenir.

Il a réuni plus de 250 personnes dont une centaine de chercheurs de l'Inra. Cette participation témoigne
d'une mobilisation croissante de la recherche sur la thématique agriculture biologique et d'une plus grande fluidité dans le transfert des connaissances avec l'agriculture conventionnelle.

Les démarches de recherche participatives sont le plus souvent utilisées et leur reconnaissance par le monde de la recherche progresse : elles associent aux chercheurs les partenaires de la filière, les premiers s'inscrivant dans une logique d'action opérationnelle, tandis que les seconds s'impliquent dans la production de connaissances. Il convient de privilégier ce type de démarche qui permet à la fois de mieux mobiliser la recherche et de bien valoriser les résultats des travaux.

Nombre de communications ont portées sur la génétique (sélection, évaluation des variétés ou des souches, rusticité, etc) et sur les conduites de cultures ou d'élevage. De même les approches sont souvent à caractère systémique, interdisciplinaire, et conduites en partenariat dans les domaines des cultures et en élevage.

Les travaux sur les questions sensibles de la santé des plantes et des animaux sont plus nombreux qu'il y a cinq ans. Ils privilégient les démarches préventives et de recomposition des systèmes plutôt que la substitution de traitements curatifs, ce qui constitue un progrès qualitatif. Ils sont à développer pour couvrir la diversité des productions animales et végétales et des milieux et s'inscrire dans une démarche de mise au point de solutions innovantes apportant plus de sécurité face aux aléas sanitaires et climatiques .

En sciences sociales, si les travaux sur les dynamiques de développement et les filières apportent des éclairages sur les verrous au développement de l'agriculture biologique en France, force est de constater qu'ils ne donnent pas de « mode d'emploi » unique tant les situations sont diverses et complexes.

Quelques points clés qui conditionnent l'existence d'un environnement favorable au développement de l'AB ont été à nouveau soulignés :

- manque de dynamique collective du type « Plan de développement durable » qui a permis, il y a une dizaine d'années, d'expérimenter concrètement avec des techniciens de terrain et des groupes d'agriculteurs des systèmes de production durables (intégrés),
- importance des groupes de développement pour les échanges et

l'apprentissage collectif,

- besoins d'interfaces (RMT, ITAB,…) et de lieux ou de support d'échanges (forum internet, revues, journées,…),
- nécessité de reconnaître la diversité de l'AB présente et future ainsi que de travailler sur des situations locales, notamment dans la perspective de dépasser une logique de niche et d'assurer son développement de manière significative.
- intérêt pour l'ensemble de l'agriculture d'assurer un « continuum » entre les travaux de recherche ou de mise au point sur le terrain (réseaux de références sur les systèmes notamment) conduits sur (ou pour) les agricultures à haute valeur environnementale (biologique, système intégré, etc).

Différentes pistes de travail, sur lesquelles les travaux de recherche et de développement devraient se focaliser, ont été identifiées :

- développer les travaux sur les systèmes de cultures et d'élevage en couvrant la diversité des situations pédo-climatiques, des productions en synergie avec ceux conduits dans la perspective de l'agriculture à haute valeur environnementale,

- travailler la question de l'organisation spatiale des cultures, des éléments paysagers et de la biodiversité fonctionnelle comme facteurs de production.

- développer les recherches sur les ressources génétiques adaptées à l'agriculture biologique,

- mettre au point des référentiels (critères, normes d'évaluation des performances) adaptés à l'AB : notion de rendement, flexibilité des systèmes de production, dimension sociale, échelle de temps long, impact sur le territoire.

- renforcer les recherches sur les démarches préventives en matière de santé des plantes et des animaux,

- développer les travaux sur les légumineuses

- investir sur la transformation des produits qui ont fait l'objet de peu de communications lors du colloque : critères de qualité, conservation sans additifs, arômes naturels,…

- engager des recherches sur le lien Agriculture biologique et santé publique.

Appel à projets d'innovation et de partenariat 2009

Manifestation d'intérêt

Organisme chef de file :
Début :
Durée :mois (36 mois maximum)
N° Thème :
ou
RMT :

IMPERATIF : le dossier de Manifestation d'intérêt doit compter au maximum 8 pages et deux pages d'annexe, sans photo, et être adressé en format word, d'un poids maximum de 3 MO (sauf les documents signés, qui doivent être en pdf)

TITRE (concis, précis) :

BREF RESUME, destiné à la diffusion : (5 lignes au maximum)

ORGANISME CHEF DE FILE : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)
Nom :
Adresse :
Téléphone/fax
Mail (où sera adressé l'avis du jury) :

CHEF DE PROJET : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)
le CV du chef de projet est à fournir en annexe
Nom, Prénom :
Organisme employeur :
Adresse :
Téléphone/fax :
Mail :

Pièce à joindre au dossier :

- **CV du seul chef de projet (sans photo)**
- **attestation du RMT d'affiliation**

I PRESENTATION GENERALE DU PROJET (3 pages maximum)

I.1. Sujet du projet

I.2. Objectifs poursuivis : ***(soyez bref et précis)***

I.3. Les enjeux et la motivation des demandeurs (par rapport aux besoins des agriculteurs, de l'agriculture et du monde rural) :

I.4. Présentation des actions

I.5 Partenariats

I.5.1 Partenaires retenus : ***(citer les organismes partenaires retenus dans le projet déposé en distinguant 4 catégories de partenaires):***

- ***partenaires techniques impliqués dans la réalisation du projet (destinataires de financements CAS DAR)***
- ***partenaires financiers***
- ***partenaires associés au comité de pilotage du projet***
- ***autres partenaires techniques***

I.5.2. Préciser les modalités retenues pour le partenariat (par exemple : unité mixte technologique, réseau mixte technologique)

I.5.3. Inscription éventuelle de ce projet au sein d'un projet plus vaste présenté dans le cadre d'un autre appel à projet. Préciser les autres volets. Préciser en quoi cela apporte un intérêt supplémentaire en termes de développement agricole et rural pour la partie présentée au présent appel à projet. Expliquer, en l'argumentant, la pertinence et l'intérêt du projet global au regard, d'une part, du sujet traité et d'autre part, du renouvellement souhaité des approches thématiques et des pratiques existantes.

II- MOTIVATIONS ET INNOVATIONS (3 pages maximum)

II.1. Situation actuelle du projet – Etat des connaissances :

- **diagnostic initial**
- **bibliographie**
- **expériences déjà conduites**
- **références**
- ….

II.2. Intérêt social, environnemental, économique, technique, scientifique:

II.3. Originalité du projet (par rapport aux expériences similaires) en quoi est-il innovant ?

II.4. Liens (éventuels) avec les actions du programme de développement agricole et rural 2009 financé par le ministère de l'agriculture et de la pêche : montrer en quoi les actions proposées sont complémentaires mais distinctes des actions prévues dans le programme

III – RESULTATS ATTENDUS ET SUITES DU PROJET (soyez bref et précis : 1 page maximum)

III.1 Difficultés que pourrait rencontrer le projet :

III.2 Résultats attendus :

III.3 Valorisation et communication prévue (sur le projet, sur les résultats) :

III.4 Amélioration attendue et valorisation ultérieure des compétences

III.5 Suites attendues du projet (décrire notamment comment seront pris les relais techniques et/ou financiers à l'issue du projet) :

IV ESTIMATIONS FINANCIERES

Les crédits CAS DAR doivent représenter au maximum 60% du coût total hors salaires publics.

	action 1	**action 2**	**action 3….**	**Total général du projet**
Coût total en €				
Aide sollicitée CAS DAR				
Autres concours financiers (détailler par organisme partenaire)				
Autofinancement				

Appel à projets d'innovation et de partenariat 2009

Organisme chef de file :
Date de début de projet :
Durée :mois (maximum 36 mois)
N° du thème:
ou
RMT:

N° de(s) la manifestation(s) d'intérêt initiale(s) :

Dossier finalisé

IMPERATIF : le dossier finalisé de candidature doit compter au maximum 25 pages et 5 pages d'annexe, sans photo, et être adressé en format word, d'un poids maximum de 3 Mega Octets (sauf les documents signés, qui doivent être en pdf)(les documents signés doivent être en pdf).

TITRE (concis, précis):

MOTS CLES : (5 au maximum)

ORGANISME CHEF DE FILE : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)
Nom :
Adresse :
Téléphone/fax
Mail (où sera adressée la liste des lauréats) :

CHEF DE PROJET : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)
Le CV du chef de projet est à fournir en annexe
Nom, Prénom :
Organisme employeur :
Adresse :
Téléphone/fax :
Mail :

Pièces à joindre au dossier :

- **Lettres d'engagement des partenaires (une lettre de chacun des partenaires précisant notamment la participation financière prévue)**
- **CV du seul chef de projet (sans photo)**
- **Tableau des responsables des actions du projet pour chaque organisme, précisant pour chacun le nom, les domaines de compétence et les expériences dans le domaine concerné**
- **Attestation du RMT d'affiliation**

I PRESENTATION GENERALE DU PROJET

I.1. Objectifs poursuivis : ***(soyez bref et précis)***

I.2. Les enjeux et la motivation des demandeurs (par rapport aux besoins des agriculteurs, de l'agriculture et du monde rural) :

I.3. Présentation des actions

I.4 Partenariats

I.4.1 Partenaires retenus : ***(citer les organismes partenaires retenus dans le projet déposé en distinguant 4 catégories de partenaires):***

- ***partenaires techniques impliqués dans la réalisation du projet (destinataires de financements CAS DAR, avec lettre d'engagement)***
- ***autres partenaires techniques (hors financements CAS DAR)***
- ***partenaires associés au comité de pilotage du projet***
- ***partenaires financiers***

I.4.2. Préciser les modalités retenues pour le partenariat (par exemple : unité mixte technologique, réseau mixte technologique)

I.4.3. Evolution du partenariat : ***(préciser si le partenariat a évolué entre la manifestation d'intérêt initiale et le projet déposé)***

I.4.4. Inscription éventuelle de ce projet au sein d'un projet plus vaste présenté dans le cadre d'un autre appel à projet. Préciser les autres volets, en expliquant le cadre, l'intitulé, l'organisme porteur, le nom du responsable. Préciser en quoi cela apporte un intérêt supplémentaire en termes de développement agricole et rural pour la partie présentée au présent appel à projet. Expliquer, en l'argumentant, la pertinence et l'intérêt du projet global au regard, d'une part, du sujet traité et d'autre part, du renouvellement souhaité des approches thématiques et des pratiques existantes.

II- MOTIVATIONS ET INNOVATIONS

II.1. Situation actuelle du projet – Etat des connaissances :

- **diagnostic initial**
- **bibliographie**
- **expériences déjà conduites**
- **références**
- ….

II.2. Intérêt social, environnemental, économique, technique, scientifique :

II.3. Originalité du projet (par rapport aux expériences similaires) : en quoi est-il innovant ?

II.4. Liens (éventuels) avec les actions du programme de développement agricole et rural 2009 financé par le ministère de l'agriculture et de la pêche : montrer en quoi les actions proposées sont complémentaires mais distinctes des actions prévues dans le programme

III PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORGANISATION

III.1. Présentation des actions :

- présentation de la répartition du projet en actions

- pour chaque action préciser :
 - le contenu
 - le calendrier
 - les indicateurs de suivi
 - les indicateurs d'évaluation

III.2. Equipes techniques mobilisées : ***présentation par organisme (chambre, institut technique,…) et par action le cas échéant :***
Distinguer les partenaires déjà mobilisés et les partenaires pressentis
Indiquer le nombre d'ETP prévus par catégorie (techniciens, ingénieurs, chercheurs)

III.3. Organisation prévue, rôle de chaque partenaire technique ***(présentation par action le cas échéant) :***

III.4. Nature, composition et modalités de fonctionnement de(s) l'instance(s) de pilotage :

III.5 Modalités d'évaluation du projet
Fournir des ''indicateurs d'évaluation'' permettant d'évaluer les résultats en fin de projet :
- **indicateurs techniques,**
- **indicateurs économiques**
- **indicateurs environnementaux,**
- **autres indicateurs**

IV COMPTE PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET

IV.1 Compte prévisionnel détaillé par action (établir un seul tableau par action pour toute la période correspondant au financement du CAS DAR sollicité) :

Les crédits CAS DAR doivent représenter au maximum 60% du coût total hors salaires publics.
Une attention particulière sera portée au coût/ETP ; l'opportunité des montants des différentes actions pourra être sujette à une réévaluation.

TITRE DE l'ACTION

Désignation des partenaires par catégorie	**Coût total en Euros**	**Temps Techniciens, Ingénieurs et chercheurs (en mois)**	**Aide sollicitée CAS DAR en Euros**	**Autres concours financiers publics et privés obtenus ou en cours (détailler par bénéficiaire et par financeur*)**	**Autofinancement (dont produits de prestations ou de ventes liées au projet)**
Pilotage du projet (préciser l'organisme)					
Missions confiées à une ou plusieurs Chambres d'agriculture (préciser lesquelles et détailler les colonnes 2 à 4 pour chacune d'entre elles)					
Missions confiées à un ou plusieurs ICTA (préciser quels ICTA et détailler. les colonnes 2 à 4 pour chacun d'entre eux)					
Missions confiées à un ou plusieurs autres organismes professionnels agricoles (préciser lesquels et détailler toutes les colonnes)					
Missions confiées à un ou plusieurs organismes de recherche publique (préciser lesquels et détailler .toutes les colonnes) - **salaires publics** - **autres dépenses**					
Missions confiées à un ou plusieurs établissements d'enseignement technique ou supérieur (préciser lesquels et détailler) - **salaires publics** - **autres dépenses**					
Missions confiées à d'autres organismes (association, entreprise privée …) (préciser lesquels et détailler)					
Total hors salaires publics					
Total des salaires publics					
Total Général					

- indiquer une subvention uniquement sur la ligne « total général » si le détail ligne à ligne par bénéficiaire n'est pas envisageable à la date de remise du dossier parce que cette subvention est globale
-

IV.2. Tableau récapitulatif par action (à n'établir que s'il y a plusieurs actions) :

Titre des actions	action 1	action 2	action 3….	**Total général**
Coût total en €				
Dont total hors salaire public				
Dont total salaire public				
Aide sollicitée CAS DAR				
Autres concours financiers				
Autofinancement				

IV.3. Tableau récapitulatif par partenaire

Nom des partenaires	partenaire 1	partenaire 2	partenaire 3	partenaire 4….	**Total général**
Coût total en €					
Total hors salaire public					
Total salaire public					
Aide sollicitée CAS DAR					
Autres concours financiers					
Autofinancement					

V – RESULTATS ATTENDUS ET SUITES DU PROJET (soyez bref et précis)

V.1 Difficultés que pourrait rencontrer le projet et moyens d'y répondre :

V.2 Résultats attendus :

V.3 Valorisation et communication prévues (sur le projet, sur les résultats) :
Renseigner clairement les publications, séminaires, formations, autres modes de valorisation qui seront mis en œuvre, en précisant le public cible, les échéances.

V.4 Amélioration attendue et valorisation ultérieure des compétences :

V.5 Évolution attendue des compétences de l'organisme porteur du projet, ainsi que celles des partenaires associés :

V.6 Suites attendues du projet :
Décrivez comment seront assurés les relais techniques et financiers à l'issue du projet CAS DAR :

VI Article destiné à une éventuelle publication

Article, présentant en une demi-page la problématique, les enjeux, les acteurs et les résultats attendus.

VII. Schéma ‘’Finalités-Actions’’

Finalités	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Résultats recherchés	Indicateurs	Modes de valorisation

